

N'OUBLIEZ PAS VOS SUBVENTIONS COMMUNALES !

Depuis plusieurs années maintenant, la Municipalité de Moutier propose à ses clients différentes subventions favorisant l'efficacité énergétique. Pour rappel, le fonds permettant ces subventions est alimenté par une taxe de 0.05 centime prélevée sur chaque kilowattheure vendu aux consommateurs de courant des SIM.

Voici la liste indicative des subventions et montants pour l'année 2019 :

Actions	Objectif d'efficacité énergétique	Montant de la subvention
Achat d'un nouvel appareil électroménager	Diminution de la consommation électrique par l'achat d'appareil électroménager d'une classe d'efficacité énergétique A+++ ou meilleure.	25% du prix de l'appareil, limite supérieure Fr. 250.-
Elaboration d'un certificat CECB Plus	Améliorer l'efficacité énergétique d'un bâtiment	Fr. 400.-
Etude d'efficacité énergétique pour entreprise	Améliorer l'efficacité énergétique globale d'une entreprise, aussi bien dans les domaines de l'enveloppe du bâtiment, des flux d'air, de l'exploitation des machines et de l'éclairage.	Fr. 2'500.- pour la 1ère étude et Fr. 1'000.- pour la 2ème étude
Remplacement du circulateur de chauffage	Diminution de la consommation électrique par l'achat d'une pompe de circulation d'une classe d'efficacité énergétique A ou meilleure.	Fr. 300.-
Panneaux solaires thermiques pour eau chaude	Diminution de la consommation d'énergie fossile ou électrique pour chauffer l'eau sanitaire.	Fr. 1'000.-
Remplacement de chauffages électriques	Diminution de la consommation d'énergie électrique pour chauffer le bâtiment.	Fr. 3'000.-
Remplacement d'un chauffe-eau électrique par un chauffe-eau pompe à chaleur	Diminution de la consommation d'énergie électrique pour chauffer l'eau chaude sanitaire.	Fr. 1'000.-
Borne de recharge Smotion	Electromobilité intelligente en rechargeant les véhicules par des énergies renouvelables, diminuant ainsi les émissions de CO2. Une voiture électrique a un bien meilleur rendement qu'une voiture conventionnelle à moteur thermique.	Modèle privé : Fr. 250.- HomeTwo Fr. 500.- offline et Fr. 1'000.- online. Modèle public : Fr. 2'000.-
Installation photovoltaïque	Encouragement aux énergies renouvelables	Fr. 1'000.-

Comment s'y prendre ?

Avant de procéder à l'achat, il faut s'inscrire sur une liste afin d'être sûr de pouvoir toucher la subvention, car en effet, chaque type d'action dispose d'un montant annuel limité. Les inscriptions peuvent s'effectuer par voie écrite et adressées au Service de l'Electricité, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, Case postale 927, à Moutier, par téléphone au 032 494 12 22, ou alors en vous présentant à notre guichet au 2^{ème} étage de l'Hôtel de ville.

Nouveauté cette année !

Depuis 2019, vous avez la possibilité de vous inscrire sur une liste de subventions via des formulaires en ligne sur notre nouveau site internet sim.moutier.ch. La démarche est simple, il vous suffit de vous rendre sur le site, de vous diriger sous l'onglet « Subventions » et de choisir le formulaire adéquat à la subvention que vous recherchez. Ensuite, il vous suffira de le remplir et de nous l'envoyer.

Attention à ceci !

- Les inscriptions ont une durée de validité limitée de quelques mois. Pour plus de détails, consultez l'ordonnance 2019 sur le fonds communal pour l'efficacité énergétique, disponible sur notre site internet sim.moutier.ch, sous la rubrique subventions.